

COMPTÉ RENDU

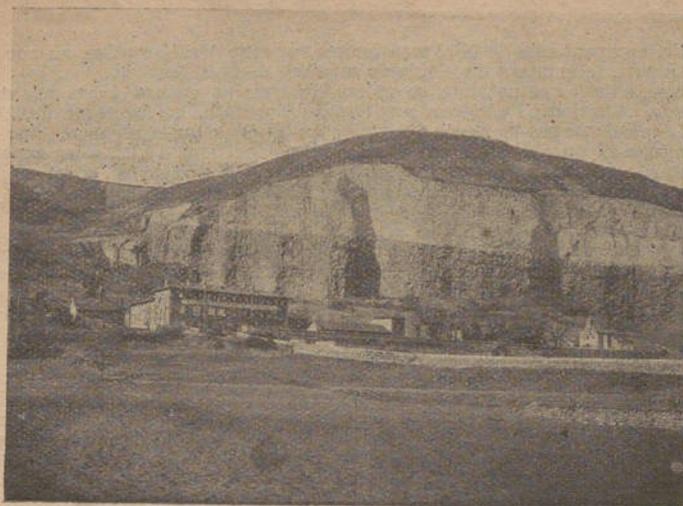
De l'Année 1909



LYON
IMPRIMERIE Veuve M. PAQUET

46, Rue de la Charité

—
1910



ASILE SAINT-LÉONARD à COUZON-AU-MONT-D'OR (Rhône)

L'Asile Saint-Léonard, situé sur les bords de la Saône, à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), à 13 kilomètres au nord du centre de Lyon, et près de la gare de Couzon-Rhône, qui est la troisième sur la ligne de Lyon à Paris, a été le *premier refuge patronage* ouvert en France aux libérés adultes sortant de prison, qu'ils soient ou non soumis à l'interdiction de séjour. Sa fondation date du 6 juin 1864. Il a été reconnu d'utilité publique par décret du 6 mai 1868, et il est subventionné par le Ministère de l'Intérieur, le Conseil général du Rhône, la Commission de surveillance des prisons de Lyon et la Chambre de Commerce de cette ville.

Médaille d'Or à l'Exposition Universelle de Paris, 1900, et à celle de Saint-Louis (Etats-Unis), 1904. — Diplôme d'honneur à l'Exposition Universelle de Paris en 1878 et à l'Exposition Franco-Britannique de Londres en 1908.

Prix de vertu Rigot, de l'Académie Française, en 1902; — Prix Chazière et Livet, de l'Académie de Lyon.

Fondateur : feu le chanoine Villion, *.

Directeur : le chanoine Rousset, *, (A.), reçoit le lundi.

Conditions d'Admission

1° Ne pas être âgé de moins de 21 ans ni de plus de 40. Cependant, nous recevons jusqu'à 45 ans ceux dont la santé et la vue sont bonnes et dont l'activité et la souplesse des membres se sont maintenues.

2° Etre assez bien portant de façon à pouvoir fournir une journée moyenne de travail.

3° Ne pas être atteint de fatigue cérébrale ni de maladie contagieuse ou repoussante.

4° Avoir bonne vue et ne pas être gaucher ou infirme.

5° Envoyer ou apporter, si c'est possible, un certificat du médecin, ou bien une note soit du Directeur, soit du gardien-chef, constatant que l'on réunit les conditions ci-dessus exigées.

6° S'engager à rester *six* mois au moins (*sept*, s'il s'agit d'un libéré conditionnel) dans le refuge, et se rappeler que la Direction se réserve le droit de renvoyer un patronné au bout de quelques jours si elle le reconnaît incapable de se faire aux travaux de l'Asile ou de se plier au règlement de la maison.

7° Envoyer ou apporter un certificat de bonne conduite, délivré soit par le Directeur, soit par le gardien-chef, soit enfin par l'aumônier de la prison.

8° Etre muni, en arrivant à l'asile, de sa lettre d'admission et de son bulletin

de sortie, en ayant soin de faire mentionner sur cette dernière pièce, ou sur une feuille à part, le montant du pécule au moment de la libération.

9° Faire, autant que possible, sa demande au moins quinze jours avant sa libération, et toujours l'adresser, *par lettre affranchie*, au directeur de l'Asile Saint-Léonard; ne pas manquer d'envoyer *un timbre* pour la réponse.

Outre une réponse détaillée sur *chacune* des conditions d'admission exposées ci-dessus, la demande *qui sera toujours, à moins d'incapacité absolue, faite par le postulant lui-même, et en termes très simples*, devra contenir les renseignements suivants :

Nom et prénoms du postulant, profession, lieu et date de naissance, époque de libération, nom et prénoms du père et de la mère. Il devra aussi déclarer s'il est célibataire ou marié, ou veuf avec ou sans enfant, puis donner le nombre, les dates, la nature et la durée de ses condamnations.

Et dans le cas où le dit postulant serait incapable de faire sa demande, *il devra au moins la signer.*

NOTA. — Ceux qui désirent obtenir du Directeur de l'Asile une admission par écrit dans le but de leur faciliter la libération conditionnelle, devront s'engager :

1° A rester *sept mois* à l'Asile (si cependant, la libération définitive arrivait avant la fin du dit engagement, celui-ci cesserait de suite, s'il avait dépassé six mois; sinon, au bout de ce laps de temps; — 2° A envoyer, par la poste, et par l'intermédiaire du greffier-comptable, *le jour de leur libération*, comme caution de cet engagement de sept mois, *la somme de cent francs*, et, à l'abandonner, s'ils ne remplissent pas leur engagement, quelqu'en soit le motif, par exemple : *un départ volontaire ou un renvoi pour cause d'inconduite.*

Et s'ils n'ont pas à leur pécule la susdite somme de cent francs, ils feront envoyer comme caution ce qui restera du dit pécule, une fois les frais de route prélevés.

En outre, ceux qui, après prélèvement de la caution et des frais de route, auront encore de l'argent à leur pécule, *devront également faire adresser ce reliquat*, avec leur caution au Directeur de l'Asile. Ils devront indiquer la date de leur libération définitive. Nous ne nous occupons ni des relégables, ni ni de ceux qui n'ont pas fait ou terminé leur service militaire.

Nous exigeons aussi l'envoi de tout le pécule de ceux qui nous arrivent en libération définitive.

Observations

Nous n'avons en ce moment qu'une industrie, celle des toiles métalliques; aussi la plupart des entrants doivent s'attendre à y être appliqués; nous faisons cependant un peu de culture et de jardinage.

Le patronné touche 10 pour cent du produit de son travail, plus 0,40 c., tous les lundis; ces 0,40 c., sont prélevés sur la masse pendant toute la durée de l'engagement, qui est de *six* (ou *sept*) mois pour le premier séjour, de *neuf* pour le deuxième et *d'un an* pour les suivants. A l'expiration de cet engagement, le montant des retenues est inscrit au pécule à titre de gratification. Puis d'autres gratifications en argent et en vêtements sont allouées, selon les circonstances, en raison du travail et de la conduite.

Le patronné est entretenu de tout; il jouit d'une sortie libre les dimanches et jours de fêtes, de 2 h. à 7 h. du soir. Il peut être placé, si ses efforts et ses antécédents le permettent, mais *jamais avant la fin de son engagement*. En outre, il faut que le patronné ait à son pécule la somme nécessaire pour payer son voyage jusqu'au lieu de placement.

L'œuvre de Saint-Léonard ayant pour but la réhabilitation morale et *même légale*, des libérés ceux-ci doivent faire preuve *d'un bon esprit et d'une grande docilité* en ce qui concerne leur soumission à la discipline de la maison.

Le libéré admis devra se diriger sur l'Asile, dès sa libération et y arriver le même jour, s'il sort de l'une des prisons suivantes: Lyon, Trévoux, Villefranche.

Tout retard non justifié par une preuve écrite émanant de personnes dignes de foi pourra entraîner le refus d'admission au patronage.

NOTA. — 1° Les lettres et communications doivent toujours être adressées à Monsieur le Directeur de l'Asile Saint-Léonard à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), même lorsque les réponses sont faites par d'autres que par lui.

Bureau de poste, de télégraphe et de téléphone à Couzon. Adresse télégraphique: Chanoine Roussel, Couzon-au-Mont-d'Or.

2° Ceux qui, après avoir été admis au patronage, ne s'y rendraient pas, sont *instantement priés* de nous prévenir, *quelle qu'en soit la raison.*

ASILE SAINT-LÉONARD

Premier Refuge-Patronage

Etabli en France pour les libérés adultes.

Il est situé sur les bords de la Saône, à 10 kilom. au nord de Lyon,

Sur la commune de Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône)

Fondé le 6 Juin 1864.

Reconnu d'utilité publique par décret du 6 Mai 1868.

COMPTE RENDU DE L'ANNÉE 1909

Malgré la continuation de nos difficultés d'ordre matériel, nous avons pu arriver à la fin de l'année 1909 sans déposer notre..... bilan, mais que de soucis! que de démarches pour trouver des ressources! que de prodiges d'économie il faut faire!

Nous avons provoqué une réunion extraordinaire de notre conseil d'administration au mois de Novembre dernier, afin de traiter de nouveau la seule combinaison pratique pour créer des annuités, combinaison qui consistait dans la constitution d'un comité de dames patronesses chargées d'en demander. Et nous avons depuis plusieurs années un exemple de ce que peut faire l'initiative des dames, aussi avons-nous le droit d'espérer des imitateurs ou plutôt des imitatrices... Mais il fallait se mettre en campagne, se donner la peine d'en chercher. Et comme conclusion nous fûmes obligés d'assumer ce nouveau travail bien que nous fussions déjà surchargés.

Nous avons, malgré le peu de temps que nous avons pu consacrer à ce rôle de quêteurs, recueilli directement une douzaine d'annuités; c'est une atténuation de la diminution constante du nombre de nos bienfaiteurs.

Mais nous avons surtout eu la bonne chance de rencontrer, dans une modeste famille lyonnaise, un écho compatissant, et Mesdemoiselles S..... se sont mises en campagne pour nous; en peu de jours, sur huit maisons qu'elles ont vues, il y en a six qui leur ont fait bon accueil;

elles ne se sont pas rebutées de la façon dont elles ont été reçues dans dans les deux autres, et elles ont recueilli ici 20 fr., là 10 ou 5. Et sans la maladie grave de l'une de ces demoiselles, nous aurions enregistré d'autres succès. Nous osons espérer que l'hiver prochain, Dieu qui a écouté leurs prières et les nôtres pour le rétablissement de cette chère malade, continuera à bénir leur zèle et leur dévouement pour l'œuvre de Saint-Léonard. Nous leur adressons ici l'expression de notre vive reconnaissance.

Ce que Mesdemoiselles S... ont réalisé prouve une fois de plus l'inanité des objections faites contre notre proposition. — Nous allons entreprendre d'autres démarches afin d'essayer d'augmenter le nombre de nos charitables quêteuses. Nous ne nous arrêterons qu'après avoir eu trouvé une douzaine de zélatrices, et encore, pourquoi ne dépasserions-nous pas ce chiffre ? Nos besoins sont si grands !

La moyenne de recettes par homme et par jour, dans la confection de la toile métallique, a été de 1 fr. 185, et celle des dépenses, de 1 fr. 99, y compris les frais extraordinaires de construction, et seulement de 1 fr. 77 en ne tenant pas compte des dites dépenses. — Il y a donc une différence d'environ 0 fr. 60 par homme et par jour, ce qui, avec 17.022 journées de présence (13.372 pour les patronnés, et 3.650 pour les directeurs, religieuses et employés) donne un déficit annuel de 10.200 francs que nous parvenons à combler grâce à nos subventions annuelles et à nos dons et annuités, mais au prix de quels efforts !

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, le Conseil général du Rhône, la Commission de surveillance des prisons de Lyon, la Chambre de Commerce de cette ville, continuent à nous témoigner beaucoup d'intérêt.

Nous avons, pour des raisons d'hygiène et de propreté, établi l'éclairage électrique dans la maison, — de là une dépense d'installation de 2.600 fr. environ. Puis, nous avons toujours sous la direction absolument désintéressée de M. Boiron, architecte, et de son gendre, M. Chevallet, des travaux de réfection de toitures, de réservoirs pour les eaux, et enfin, après l'acte de vente et d'échange avec M. et Mme Sabran qui ont bien voulu nous céder des bâtiments dont nous avons un grand besoin, des travaux de construction et de réparation très coûteux. Où trouver de l'argent ?

Nous fîmes à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon la demande d'un de ses prix de vertu. Il nous fut d'abord répondu que l'œuvre de Saint-Léonard avait déjà été récompensée, en 1895, par l'attribution du prix Chazière et que l'on ne donnait pas deux fois à la même œuvre. Mais en présence de notre détresse financière, la Commission de répartition des prix de vertu de la dite Académie, « prise de pitié »,

voulut bien nous accorder 2.000 francs le 21 Décembre dernier, sur la fondation Livet.

A cette occasion, notre vénéré Président d'honneur dont le précieux intérêt pour nous se manifeste à chaque occasion qui se présente daigna écrire à M. Caillemer, doyen de la Faculté de Droit, alors président de la Section des Lettres et de la séance solennelle de ce jour la lettre suivante :

Monsieur le Président,

C'eût été pour moi une véritable joie d'aller mardi à la séance solennelle de l'Académie pour applaudir à l'honneur bien mérité fait à l'œuvre de l'Asile Saint-Léonard dans la personne de M. l'abbé Rousset, son directeur. Mais, hélas ! vous le savez, mes infirmités me condamnent à la réclusion, et chacune de vos si bonnes invitations devient pour moi un sacrifice.

Je demeure très reconnaissant du souvenir que l'Académie veut bien me conserver et c'est avec une respectueuse affection que j'appelle sur vous, Monsieur le Président, sur tous les membres de notre Compagnie les plus abondantes bénédictions de Dieu.

† Pierre, Cardinal COULLIÉ,

Archevêque de Lyon.

Déjà au mois de mai précédent, son Eminence avait, par une généreuse offrande, aidé le Directeur de Saint-Léonard à combler une partie du déficit du budget de la maison.

Et à cet appui matériel le cardinal Coullié n'avait pas manqué de joindre un appui moral par une visite, le 19 du mois d'Août, visite qui combla de joie les directeurs et les patronnés et qui laissa après elle, à tous, de précieux encouragements.

Enfin, puisque nous sommes sur la question finances et sur les inquiétudes qu'elle nous donne, nous sommes heureux d'annoncer à nos amis que Monsieur Imbert, inspecteur général adjoint des services administratifs au Ministère de l'Intérieur, étant venu, accompagné de Monsieur Ogliastro, directeur des prisons de Lyon et de la circonscription pénitentiaire, visiter notre maison et ayant constaté le si remarquable fonctionnement du patronage, nous engagea à faire une demande de subvention sur les fonds du pari mutuel pour nous permettre de subvenir aux nombreuses dépenses de l'année courante et de la suivante, et nous eumes la satisfaction de voir nos démarches aboutir. Quelle grosse inquiétude de moins pour nous en cette année 1910.

Nous avons fait, au mois de mars, pour notre contre-maître de la cordonnerie, Lécuyer, une demande de la médaille instituée par le décret du 16 juillet 1886, en faveur des employés et ouvriers qui sont restés

trente ans dans la même maison, et au mois de juillet suivant, nous avons eu la satisfaction de le voir décoré. Nous étions contents de pouvoir, au moment où ce vieux serviteur de la maison nous quittait, par suite de la disparition de l'industrie de la chaussure que nous avions exercée pendant plus de quarante ans, lui faire obtenir cette récompense.

Le gouvernement a bien voulu également remettre, le 1^{er} octobre, à Monsieur le chanoine Rousset, les palmes académiques, à la suite des démarches faites par plusieurs hauts fonctionnaires.

Nos patronnés, suivant les vieilles traditions de la maison, ont offert une petite séance à nos bienfaiteurs et amis, les premiers jours de septembre. — ils ont joué *Le célèbre Vergeot* et *La consigne est de ronfler*.

Le mardi gras, nous eûmes, comme précédemment, grâce à la générosité d'un certain nombre de nos bienfaitrices, le plaisir de faire tirer une tombola.

Notre fête patronale du 6 novembre fut présidée par Sa Grandeur Mgr Pellet, évêque de Réthyme, et Supérieur des Missions Africaines de Lyon.

Puis, le jour de Noël, nous eûmes la consolation de voir se clôturer notre petite retraite annuelle dans d'excellentes conditions. La plupart de nos patronnés s'approchèrent des Sacrements. Ce fut Monsieur l'abbé Flandrin, aumônier militaire, qui voulut bien la prêcher.

A cette occasion, nous rappelons que nous recevons sans distinction de croyances et d'opinions, et que nous laissons la liberté la plus complète au point de vue de la fréquentation des sacrements.

Monsieur Voron, professeur de droit pénal à la Faculté libre de Droit de Lyon, est venu, au mois de mai, visiter le patronage en compagnie d'un groupe de ses élèves.

Nous avons eu la satisfaction de recevoir, encore l'année passée, grâce à Monsieur Savigneux, pharmacien à Lyon, et membre de la Commission de surveillance des prisons de Lyon, le produit d'une quête faite à la fin de la deuxième session trimestrielle des Assises du Rhône.

La mort est venue visiter nos patronnés d'une façon tragique, en 1909 : l'un d'entre eux, quoique excellent nageur, se noya le 7 août, sous les yeux de ses camarades. Et comme il était protestant, nous fîmes venir de Lyon un pasteur qui procéda à la cérémonie religieuse des obsèques.

Les santés faiblissent de plus en plus parmi nos nouveaux patronnés et nous avons eu besoin de toute la charité des administrateurs, des religieuses et des médecins de l'hôpital Saint-Joseph à Lyon, pour nous venir en aide. Nous en avons eu deux qui ont fait un long séjour dans cette maison hospitalière et qui y sont encore. Puis, n'osant pas faire une demande pour un troisième malade atteint d'ataxie locomotrice, et arrivé chez nous dans cet état, nous l'avons gardé et voilà cinq mois qu'il

est à notre charge, sans parler de plusieurs dont l'âge et les infirmités constituent un grand obstacle à un travail sérieux. Que de charges pour nous ! Saint-Léonard qui était un hospice moral, devient aussi un hospice matériel.

Nous renouvelons l'expression de notre vive reconnaissance à Monsieur le docteur Joannès Fléchet, qui fait régulièrement sa visite hebdomadaire et qui ne ménage pas les visites supplémentaires lorsqu'elles sont nécessaires, puis au docteur Grandclément, médecin oculiste, à Messieurs Baroncelli et Gabriel Fléchet chirurgiens-dentistes et enfin à Monsieur le docteur Sargnon, spécialiste pour les maladies d'oreilles.

Et puisque nous sommes sur le chapitre maladies, nous renouvelons le vœu de la fondation d'un lit pour nos patronnés. Quel grand service nous rendrait la personne charitable qui nous ferait cette donation !

Que nos amis n'oublent pas les dons en nature, tels que vêtements, chaussures, chaussettes, chemises, tricots, chapeaux.

Nous remercions les personnes qui signalent les jours de fête en offrant à nos patronnés du café ou des desserts rompant un peu la monotonie du menu.

Et un abonnement aux journaux, comme il serait le bienvenu !

Une pieuse pratique de nos bienfaitrices, c'est d'offrir le pain béni à certains jours de fête, comme Noël, Pâques, Pentecôte, etc. qu'elles veuillent bien continuer.

Nous avons reçu, pendant le cours de l'année 1909, 41 patronnés ; nous en avons placé 12, — 16 sont partis pour se chercher une position : — il a fallu en renvoyer 7 ; — il y a eu 1 mort et 1 disparu.

Nous n'avons pas pu obtenir de réhabilitation ; nous avons lancé une demande qui a été ajournée à l'année suivante.

Le recrutement des patronnés devient de plus en plus difficile par suite de la démoralisation de plus en plus grande du monde des prisons. — Nous ne recevons que rarement des libérés définitifs et nous n'avons presque plus que des demandes en vue de la libération conditionnelle. C'est donc la nécessité qui nous amène des hommes que nous n'aurions pas dans d'autres conditions.

Et ici nous rendons un hommage ému à la mémoire de Monsieur Larnac, secrétaire du comité de libération conditionnelle, lequel a paru devant Dieu, il y a un an environ. Quoique protestant, Monsieur Larnac se plaisait à venir nous voir et il faisait une propagande très active en faveur de notre patronage. C'est en grande partie à lui que nous devons la considération dont nous jouissons en haut lieu.

Puisque nous traitons cette question du recrutement des patronnés, nous tenons à remercier le dévoué Monsieur Sinoir, secrétaire de la Société de patronage de Laval, ainsi que Monsieur Matter, agent gén

ral de la société de Patronage des libérés protestants de Paris, lesquels se sont constitués nos... fournisseurs.

Nous avons eu le très vif regret de perdre pendant l'année 1909 plusieurs de nos bienfaiteurs ; nous citerons en particulier Monsieur Isnard, avocat et ancien maire de Fontaines-sur-Saône, mais nous avons eu le très agréable plaisir de voir Madame Desprès, sa sœur, accepter de remplacer ce regretté défunt parmi les souscripteurs de notre œuvre.

Quand bien même il s'agit d'un événement appartenant au prochain compte rendu, nous ne pouvons, en terminant, attendre à l'année prochaine pour rendre un pieux hommage à la mémoire d'un vieil ami du Père Villion, Monsieur Guillet-Brossette, qui faisait, depuis quelques années, partie de notre conseil d'administration, et qui est mort au mois de janvier. Nous renouvelons à Madame Guillet-Brossette et à sa famille nos biens chrétiennes condoléances.

15 avril 1910.

P. S. — Nous indiquons pour la 4^e fois les diverses causes des moyennes si faibles de recettes à la toile métallique. Tout d'abord, il faut se rappeler que l'apprentissage qui se fait à trente, quarante, et même cinquante ans, ne produit jamais, ou à peu près toujours, un ouvrier habile, comme dans le cas où on le commence avant vingt ans. Secondement, la moyenne de séjour de nos patronnés étant de sept mois environ, la plupart d'entre eux partent au moment où ils pourraient, par une habitude de six ou sept mois de travail, faire de plus fortes moyennes. Troisièmement, ils nous arrivent de plus en plus avec des santés délabrées. Quatrièmement enfin, cette faiblesse de volonté qui a causé leur chute, se fait quelquefois sentir dans le travail.



Monument élevé, devant la chapelle de l'asile Saint-Léonard, à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône) à la mémoire de Monsieur le chanoine VILLION, Chevalier de la Légion d'Honneur, et fondateur dudit asile.

Sur le socle qui supporte le buste de ce vaillant apôtre des anciens prisonniers, se trouve un libéré ayant dans la main gauche une chaîne brisée, et, de la main droite, montrant son bienfaiteur.

L'inauguration a eu lieu le 26 Août 1905, sous la présidence de Son Eminence le Cardinal COUILLÉ, Archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules.

ADMINISTRATEURS DE L'ŒUVRE

Président d'honneur :

Son Eminence le Cardinal COUILLIÉ, Archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules.

Président élu :

M. SAINT-OLIVE (Henri), ✠, 9, place Morand, Lyon.

Vice-Président :

M. RIGOT, (Eugène) ✱, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Lyon, Fontaines-sur Saône (Rhône).

Trésorier :

M. DESGEORGES (Amédée), 19, rue Puits-Gaillot, Lyon.

Membres du Conseil :

MM. BOIRON, ex-architecte, 38, quai St-Vincent, Lyon.
GUINET (Antoine), 31, rue Puits-Gaillot, Lyon.
DE LAFORTE, industriel à Montalieu-Vercieu (Isère).
DE LONGEVILLE (Louis), avocat, 21, rue Sala, Lyon.
MARION, ✠, ancien magistrat, 7, rue du Peyrat, Lyon.
MONTANGE, notaire à Neuville-sur-Saône (Rhône).
SABRAND (Edmond), à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).
VIGNON (Antoine), à Saint-Germain-au-Mont-d'Or (Rhône).
N.

Directeur :

M. le chanoine ROUSSET, ✠, (A) à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

Sous-Directeur :

M. l'abbé Ch. MARTEAU, à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

Dames patronesses :

Mademoiselle FERRAND, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
Mesdemoiselles SONDET, 31, rue Victor-Hugo, Lyon.
Mademoiselle Marie Ducrot, Fontaines-sur-Saône (Rhône).

.....
.....
.....

Nous osons espérer que dans le cours de la présente année nous inscrirons de nouveaux noms.

BIENFAITEURS

1° Bienfaiteurs perpétuels défunts :

MM.	MM.
Le chanoine Villion, fondateur et premier directeur de l'Asile.	Bouchardier (famille), de Collonges-au-Mont-d'Or.
De Prandière (Martial), premier président de l'Œuvre de Saint-Léonard.	Cénas (M. et Mme), de Lyon.
Garnier-Aynard (M. et Mme) donateurs de la propriété du Sauget (Isère).	Delacroix-Riche (M. et Mme) de Trévoux (Ain)
Vignet, ancien notaire à Fontaines-sur-Saône (Rhône), et ex-administrateur.	Vergoin (Mlle), de Lyon.
Guinet (Francisque), ancien administrateur.	Duyand (Mme), de Saint-Chamond (Loire).
Saint-Olive (Gabriel), ancien administrateur.	Héricord et Gerbaud (Mmes), de Lyon.
Bouvier, de Fontaines-sur Saône.	Lombard de Buffières (baron).
Durand (abbé), chapelain de Fourvière.	Guichard (Mme Vve), de Couzon-au-Mont-d'Or, (Rhône).
Ozier (J.-B., Marie-Philibert).	Limouzin (Mme Vve), née Descours de Billoër, de Millery (Rhône).
Chevalier (Mme Vve), née Luc.	Delon (Mme Pauline).
	Chevalier (Mme Vve), née Farnier, de Collonges-au-Mont-d'Or.
	V... (Mlle)

Nota. — Nous célébrons chaque année, le 2 Novembre, une messe solennelle de Requiem pour tous nos bienfaiteurs défunts, et de plus, le jour anniversaire de la mort de ceux dont les noms sont énumérés ci-dessus, ou le dimanche le plus voisin, nous célébrons le Saint Sacrifice à leur intention. Nous inscrirons sur cette liste toutes les personnes charitables qui nous font une aumône de 1.000 francs au minimum.

2° Bienfaiteurs insignes vivants :

Son Eminence le Cardinal Coullié.	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon (prix Chazière et prix Livet).
Le Ministère de l'Intérieur (Administration pénitentiaire).	
Académie Française (Prix Rigot).	

3° Bienfaiteurs à titres divers :

Nota. — Nous inscrivons sur cette liste toute personne qui nous fait la charité non seulement par des annuités ou des dons en argent, mais encore par des dons en nature ou par des services rendus.

Les personnes dont le domicile n'est pas indiqué habitent Lyon.

- | MM. | MM. |
|--|---|
| Agence Fournier (Annuaire du Commerce). | Bouvard (chanoine), Saint-Chamond (Loire). |
| Allard (Mme). | Brasseur, Grigny (Rhône). |
| Alleg (Mme) Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. | Brossette, négociant. |
| Arnaud (Rodolphe) Couzon - au-Mont-d'Or. | Brac de la Perrière (Jean). |
| Auquier (M. et Mme). | Brézard-Néel. |
| Aynard, député du Rhône. | Brunet-Lecomte (Joseph). |
| | Brunet-Lecomte et Devay. |
| | Brunier, Fontaines-sur-Saône. |
| | Buchin et Manu (Mlles). |
| | Berthier (abbé), vicaire à Neuville-sur-Saône. |
| Baboin (Aimé). | Carcel, |
| Badisch Anilin, Neuville-sur-Saône (Rhône). | Carret, *, Civrieux - d'Azergues (Rhône). |
| Barbier (Abbé). | Cartelier (sœur), supérieure de l'Hôtel-Dieu de Beaujeu (Rhône) |
| Baroncelli (M. et Mme). | Carteron (Mlle), Fontaines-sur-Saône (Rhône). |
| Bartholomof, président de Chambre à la Cour d'Appel de Lyon. | Casati-Brochier, |
| Bayzelon (A.). | De Chabannes La Palice (comte), à Montmelas-St-Sorlin (Rhône). |
| Beillard (Abbé), vicaire à Boën-sur-Lignon (Loire). | Chaîne (Mlle), Lissieu (Rhône). |
| Bellon (Mme Vve). | Chaîne, notaire. |
| Bérenger, sénateur, Paris. | Chaîne, avoué. |
| Berloty (Mme Vve). | Chalaye, à Montanay (Ain). |
| Beyssac, régisseur. | Chambre de Commerce de Lyon. |
| Bied-Charreton (Mme Vve), Curis-au-Mont-d'Or (Rhône). | Chambre des Notaires de Lyon. |
| Biolay (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône). | Chardiny, notaire. |
| Blanc (Mme Charles). | Chardiny, conseiller général du canton de Neuville-sur-Saône. |
| Blanchon (Joseph). | Charles (abbé), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône). |
| Bligny, Belleville-s.-Saône (Rhône). | Charrat, ancien notaire, Pont-de-Chérucy (Isère). |
| Boiron, architecte. | Charrat, avocat. |
| Boisset (De). | Charvériat (feu Léon). |
| Bonnin (Mme Vve Louise). | Charvériat (Emile). |
| Bonnardet (Jean). | Chavent (père et fils). |
| Bonnard (François). | Chavent (Auguste et Georges). |
| Bornet. | Chatard (chanoine), Facultés catholiques de Lyon. |
| Bottet (chanoine), retiré à Anse (Rhône). | Chazay (Mlle Antonine), Saint-Chamond (Loire). |
| Bouthier, vice-président du conseil d'administration du Crédit Lyonnais. | |
| Boudon, Mercier et C ^{ie} , Comptoir d'Escompte de Lyon. | |

- | MM. | MM. |
|---|--|
| Chazay (Mlle Annette), Saint-Chamond (Loire). | Descours, Inspecteur de l'Enregistrement, en retraite. |
| Chazy (M. et Mme), Villefranche (Rhône). | Descours (Auguste). |
| Cheney (Auguste), maire d'Izernore (Ain). | Descours-Genthon et C ^{ie} . |
| Chevalier (Mlles). | Desgeorges (Amédée). |
| Chevallet (Mme Vve). | Desgeorges (F.) et C ^{ie} . |
| Chevallet-Boiron, architecte. | Desgrand et C ^{ie} . |
| Chomel (Benjamin), directeur de la Société de la rue Impériale. | Deux Passages (Direction des) Devèze. |
| Colcombet, ancien magistrat. | Devienne, ancien magistrat. |
| Colonel. | Dubois (abbé), curé de Pierre-Bénite (Rhône). |
| Commission de surveillance des prisons de Lyon. | Duchamp, vétérinaire, Neuville-sur-Saône. |
| Compagnie du Gaz de Lyon. | Ducrot (Mme Vve) Fontaines-sur-Saône |
| Compagnie P. L. M. | Ducrot (Mme Vve J.-B.) |
| Comptoir National d'Escompte. | Ducrot (Mlle). |
| Conseil général du Rhône. | Ducrot (Sœur Gabrielle). |
| Convert (famille), Rochetaillée-sur-Saône (Rhône). | Ducrot (Georges). |
| Cordeliers (Grands Magasins des) | Ducrot (M. et Mme Stéphane). |
| Cornet, pharmacien | Ducruet (Joseph). |
| Cottier, conseiller d'arrondissement à Lyon. | Dufêtre. |
| Cottin (Cyrille). | Dumorand (abbé), curé de Saint-Laurent-de-Vaux (Rhône). |
| Son Eminence le Cardinal Coullié. | Dutang, Villefranche-sur-Saône. |
| Crédit Lyonnais. | |
| Crozet (Mme Jean). | Falcoz (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. |
| Curés d'Ainay. | Faivre (Docteur Paul), Inspecteur général adjoint des Services Administratifs au Ministère de l'Intérieur. |
| — de Saint-François de Sales. | Faure, Couzon-au-Mont-d'Or. |
| — de Saint-Nizier. | Favre. |
| — de Saint-Polycarpe. | Fayolle, à Genay (Ain). |
| Dazaud (Mlles), Rhochetaillée-sur-Saône (Rhône). | Favier (Mlle), à Vichy (Allier). |
| Deschavannes (abbé), curé de Couzon-au-Mont-d'Or. | Félissent (Mme Vve). |
| Sa Grandeur Monseigneur Déchelette, auxiliaire de Son Eminence le Cardinal Coullié. | Féron-Vrau (Paul), Paris-Lille. |
| Defond (frères). | Ferrand (Mlle), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône). |
| Defond-Poté (M. et Mme Louis) | Ferry (J.-B.). |
| Deguerry (Frère Amélien), à Bordighera (Italie). | Ferry (Pierre). |
| Delastre (Mme Vve), Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône). | Flachat (Mme Antonin). |
| Denis (abbé), Curis-au-Mont-d'Or (Rhône). | Fléchet (docteur, et Mme), Fontaines-sur-Saône. |
| Desmoutiers (Mme Vve). | Fléchet (docteur Gabriel). |
| Després-Isnard (Mme Vve), Fontaines-sur-Saône (Rhône). | Fourvière (Echo de). |
| | Garcin (chanoine), aumônier. |
| | De Gatellier. |
| | Gaune (ainé), Roanne. |
| | Gensoul. |

MM.

Giboz, industriel, Neuville-sur-Saône.
 Gilardin, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Lyon.
 Gilbert (M. et Mme).
 Gillet, manufacturier.
 Gindre et Cie.
 Girard, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
 Godinot, ancien magistrat.
 Gontard (les fils de A.-F.).
 Gourd (Alphonse), député du Rhône.
 Goutarel (Mlle), à Volan-sur-Mallevall (Loire).
 Goutel (Mme Vve).
 Goutte (abbé), vicaire de Couzon-au-Mont-d'Or.
 Grandclément (docteur).
 Grandjanny.
 Granjon (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
 Granjon (Mme Vve).
 Granjon (Mlle).
 Granjon (F.).
 Granjon (J.).
 Granger (abbé), curé à Saint-Cyr-le-Chatoux (Rhône).
 Gros (Mme).
 Grivet (Mme).
 Guérin (Ferdinand).
 Guillet-Brossette (Mme), Fontaines-sur-Saône.
 Guinet (Emile), industriel, Fleuri-sur-Saône.
 Guinet (Antoine).
 Guinet (Mme).
 Gutton (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
 Grand Bazar de Lyon (Direction du)
 Hospitaliers-Veilleurs,
 Imbert (Armand), Inspecteur général adjoint des Services administratifs au Ministère de l'Intérieur.
 Isaac (Auguste).
 Jandard (M. et Mme), Couzon-au-Mont-d'Or.
 Jacquier (Charles), avocat.
 Jaillard (Louis).

MM.

Jasserand (Mlle), Couzon-au-Mont-d'Or.
 Jeandeau et Corot (Mlles).
 De Jerphanion (baronne Alban), à Veauchette (Loire).
 De Jerphanion (baron Jean), Veauchette (Loire).
 De Jerphanion (Mlle Albane), Veauchette (Loire).
 Jubin (Francisque).
 Jugnet (Mme Vve).
 Jury des Assises du Rhône.
 Lafond-Jacquemond, Fontaines-sur-Saône.
 De Laforge, Montalieu-Vercieu (Isère).
 Lambert (Mlle), Villevert-Albigny (Rhône).
 Larrivé (docteur, et Mme), Meyzieu (Isère).
 Lamy (Mlles), Saint-Genis-Laval (Rhône).
 Laurent (abbé), curé-doyen à Bellegarde (Loiret).
 Legendre (Charles).
 De Lavernette Saint-Maurice (Mlle).
 De Leusse (Mme la Comtesse).
 Linage.
 De Longevialle, avocat.
 Lucien-Brun (Mme Vve).
 Lucien-Brun (Emmanuel), avocat.
 Lucien-Brun (Henri), maire de Curis-au-Mont-d'Or.
 Lyonnet, docteur.
 Maillet (Gabriel).
 Maire (abbé), Chessy-les-Mines.
 Maison départementale de retraite, Albigny-au-Mont-d'Or.
 Maisonneuve (Mme Renée de), Nantes (Loire-Inférieure).
 Mangini (Mme Vve F.).
 Manhès.
 Mans (Mme de), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
 Marais (baron du).
 Marais (Georges du).
 Marais (Paul du).
 Marion, ancien magistrat.
 Marchal frères.
 Margerand.

MM.

Marolles (comte de), à Mehun-sur-Yèvre (Cher).
 Marteau (Mme Vve), Firminy (Loire).
 Marteau (M. et Mme), Villefranche-sur-Saône.
 Mathieu (J. et M.).
 Meaudre (Adrien).
 Meaudre (Max).
 Mercier, ancien curé de St-François de Sales.
 Meynard.
 Minimes (M. le Supérieur des).
 Monin (René), avocat, Couzon-au-Mont-d'Or.
 Monnet, notaire à Fontaines-sur-Saône.
 Montaland (Mme Vve), Villevert-Albigny.
 Montaland (abbé), vicaire à Saint-Polycarpe, Lyon.
 Montange, notaire, Neuville-sur-Saône.
 de Monteynard (Mme la comtesse) St-Romain-au-Mont-d'Or.
 Morin-Pons, banquier.
 Maillon (Mme).
 Mulatier et Dupont, manufacturiers.
 Monet, Albigny-au-Mont d'Or.
 Naquin (Mme Vve).
 Naquin (fils).
 Neyrand (Louis).
 Neyrat (Mgr), doyen du chapitre primatial.
 Nolhac (Mme Vve de), Curis-au-Mont-d'Or.
 Neyron (Mme Vve).
 Nuiry (Albert).
 Ogliastroni, directeur des prisons de Lyon.
 Odet (Mlle).
 Œuvre de St-François-de-Sales.
 Œuvre de Saint-Michel.
 Ollier (Mme Vve).
 Olphe-Gaillard (Mme Vve), Couzon-au-Mont-d'Or.
 Olphe-Gaillard (Mlle), Couzon-au-Mont-d'Or.

MM.

Payen (Louis) et C^{ie}.
 Peillon.
 Pellé sœurs (Maison), Guichard successeur.
 Perrin (Mme Gustave), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
 Perrin (Mlle), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
 Perrot (Mlles).
 Perrot-Ducrot (Maison).
 Peeroud, avocat.
 Peyron (abbé), aumônier, Albigny-au-Mont-d'Or.
 Phénix (Cie du).
 Picollet.
 Plessis (Mme la comtesse du), Montbrison.
 Place (Joseph).
 Place (A.).
 Ponnet (Mlle), Neuville-s.-Saône.
 Prandières (René de).
 Prandières (Georges de).
 Puvis de Chavanne (de).
 Poussin.
 Ponti (Ange).
 Ponti (François).
 Pouzet (M. et Mme).
 Périchon (Mme), Roanne.
 Puissant (Mlle).
 Queyras (Mme) et son fils.
 Quintero, chirurgien-dentiste.
 Ravier du Magny, avocat.
 Ravut (abbé), curé-archiprêtre de Neuville-sur-Saône.
 Reynier (Mlle).
 Richard (Mme Vve).
 Rieu (Mme).
 Rigot, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Lyon, Fontaines-sur-Saône.
 Rigot (Jules), Nevers.
 Rigot (Emile), Sante-Foy-lès-Lyon.
 Rigot (Ernest), avocat.
 Robert (M. et Mme), Fontaines-Saône.
 Robin et C^{ie}.
 Roë (Charles).
 Rongier (Mlle), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
 Routier (chanoine), ancien curé de Saint-Nizier.

MM.

Rouveure.
Roux de Bezieux (Mme)
Royé Beillard (Mme Vve).
Rozier (Mlle Jeanne), Saint-Cyr-
au-Mont-d'Or.
Rué (Mme), Versailles.

Sabran (Edmond), administrateur.
Sachet (chanoine).
De Saint-Didier (Mlle).
Saint-Olive (Henri), président du
Conseil d'Administration.
Saint-Olive (Charles).
Saint-Olive (Fernand).
Sanlaville (Mme Vve).
Sapanet, entrepreneur.
Sargnon (docteur).
Satin (Mlle).
Sénéclauze (Mme Vve), Bourg-Ar-
gental (Loire).
Sénéclauze, à Bort (Corrèze).
Serre (Mlle).
Serre (Joseph).
Silvestre (Mlle), à Veauchette
(Loire).
Simon, receveur des contributions
directes en retraite, à Fontaines-
sur-Saône.
Sinoir (Emile), Laval.
Société générale.
Société lyonnaise de crédit.
Société de patronage de Laval.
Société de patronage de Rennes.
Petites Sœurs de Saint-Joseph, à
Fontaines-sur-Saône.

MM.

Sicre (abbé), vicaire à Oullins.
Sonnery (Mme Vve).
Sordet (famille).
Sornin (Anthelme), à la Garde
(Var).
Supérieure de l'Orphelinat de St-
Léonard, à Beaucerf (Pas-de-
Calais).

Targe, Albigny-au-Mont-d'Or.
Terret (Mme).
Thibeaudier (Mme Vve).
Tiollier (Mme).
Trémoulhéac, chanoine, curé de la
Grande Eglise, provicaire de
S. Em., St-Etienne.
Tribollet et Moutoz (C. l'Abeille).
Terrier (Mme Vve) Mâcon.

Verdier, pharmacien à Albigny-au-
Mont-d'Or.
Verne (Mlle).
Verny, Pont d'Aubenas.
Vibert (M. et Mme) Villevert-Albi-
gny.
Vidal (Mme Alexis).
Vignon (Antoine), Saint-Germain-
au-Mont-d'Or.
Vignon (Jules).
Villion, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
Violet (Mlle), Couzon - au - Mont -
d'Or.
Voron (Emmanuel), professeur de
droit pénal aux Facultés Catho-
liques de Lyon.

Nota. — 1. Les souscriptions annuelles, fixées à 20 francs (nous rece-
vons cependant avec reconnaissance, même à titre d'annuité, des sommes
inférieures à ce chiffre), peuvent être remises à tous les administrateurs,
mais plus spécialement à M. Desgeorges (Amédée) trésorier de l'Œuvre,
19, rue Puits-Gaillet, à Lyon, ou à M. Henri Saint-Olive, président, 9,
cours Morand, ou bien encore à M. le chanoine Roussel, directeur de
l'Asile Saint-Léonard, à Couzon-au-Mont d'Or (Rhône).

Il en est de même pour tous les dons extraordinaires, et l'Œuvre
étant reconnue d'utilité publique, on peut lui faire des legs par
testament.

2. Nous rappelons aux bienfaiteurs de Saint-Léonard qu'ils peuvent
déposer toutes commissions pour le dit Asile, par exemple : lettres, effets,
petits paquets, etc., etc... chez Mlles Gros et Puissant, Mlles Jeandeau
et Corot, successeurs, 5, rue de la République à Lyon ; notre
voiturier passant à cette même adresse tous les quinze jours, le mercredi,
après-midi.